

*Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente*

**Identification du candidat :**

Madame  Monsieur

Nom\* : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms\* : .....

Date et lieu de naissance\* : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à ..... N° département : \_\_

Adresse\* : .....

CP : \_\_\_\_ Ville : .....

Tél. : ..... Portable\* : .....

E-mail\* : .....@.....

Nationalité : .....

Situation de famille :  célibataire  marié(e)  divorcé(e) ou séparé  veuf(ve)  
 pacsé(e)  en concubinage

N° d'assuré social : .....

sous le régime :  général  agricole  autre : .....

**Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :**

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation **Groom international**

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature du (de la) candidat(e) :

À : \_\_\_\_\_

# Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

## Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

### **1.1. Fiche d'inscription:**

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

**La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.**

### **1. 2. Convocation:**

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

## Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

### **2.1. Tarifs des tests de sélection:**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

### **2.2. Modalités de paiement:**

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

### **2.3. Financement de la formation:**

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

## Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

## Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

### **4.1. Annulation du fait du cocontractant :**

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests de sélection.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

**L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.**

### **4.2. Annulation du fait de l'IFCE:**

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

## Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

## Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

## Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

## Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

## Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

# Tests de sélection

## Groom international

### Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir un niveau 4 (anciennement niveau IV) minimum (diplôme ou titre)
- Avoir le permis B et le code depuis moins de 5 ans. *Si vous avez le code depuis plus de 5 ans, vous devrez le repasser à votre charge au cours de la formation*
- Avoir de préférence le Galop 7
- Avoir une expérience significative dans la filière équine
- Avoir un bon niveau d'anglais

### Dates :

- Tests de sélection (durée : 1 journée) :
- vendredi 22 mai 2020**
  - vendredi 17 juillet 2020**
  - vendredi 11 septembre 2020**

*L'IFCE site du Pin vous adressera une convocation aux tests en vous précisant les horaires en fonction du nombre de candidats.*

### Restauration et hébergement :

Restauration et hébergement possible à l'IFCE - Site du Pin  
Renseignement et réservation : [resa.escelepin@ifce.fr](mailto:resa.escelepin@ifce.fr)

### Frais d'inscription aux tests de sélection :

Pour tous les candidats : **95 € TTC**

*Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.*

### Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Pour en savoir plus sur les modalités de financement, contactez-nous: [formations@ifce.fr](mailto:formations@ifce.fr)

**Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.**

**Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier**

**Au plus tard le 8 juin 2020 pour les tests du 19 juin 2020**

**le 3 juillet 2020 pour les tests du 17 juillet 2020**

**le 28 août 2020 pour les tests du 11 septembre 2020**

Institut français du cheval et de l'équitation - Site du Pin  
Les écuries du bois  
61310 Le Pin au Haras  
02 33 12 12 00

## Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

### ATTENTION

**Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte**

**Le dossier de renseignements complet**

Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole en France et à l'étranger, accompagné d'une lettre de motivation

Une présentation de votre **projet professionnel**

Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). La carte vitale n'est pas recevable.

Une **attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités de formation, déplacements, etc).

Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)

Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.

Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.

Une photocopie de votre **permis de conduire** (recto-verso)

Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)

Une photocopie des diplômes mentionnés dans le dossier de renseignement

Les justificatifs de vos expériences professionnelles (contrat ou certificat de travail, bulletin de salaire...)

### Cadre réservé à l'administration

Réception : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui  
 Non

Observations :

# Dossier de renseignements

## FORMATION SUIVIE

**Organisme de formation :** IFCE – site du Pin

**Formation :** Groom international

## QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

### **DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES**

*(cocher ou compléter la case correspondante)*

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
<b>Autres</b> (préciser le niveau)				

### **DIPLÔMES PROFESSIONNELS**

*(cocher ou compléter la case correspondante)*

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
<b>Autres</b> (préciser le niveau)					

## SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

*(cocher et compléter la case correspondante)*

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
<b>Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur</b> (préciser)									
<b>Autres</b> (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

## FINANCEMENT ENVISAGE

*(cocher et compléter la case correspondante)*

OCAPIAT	CPF	VIVEA	FAFSEA	Financement perso	Autres (préciser)

## **Annexe 1**

### **Aide au Financement**

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

**Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.**

#### **LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :**

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- Le CPF : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.

- Les aides Pôle emploi

- Action de formation préalable au recrutement
- Action de formation collective
- Aide individuelle à la formation (AIF)

- Les autres acteurs locaux

- Missions locales pour les jeunes de moins de 26ans
- Les Conseil régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.

- Le contrat de professionnalisation : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion de demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.

- **Salarié:**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- Le CPF (à l'initiative du salarié) : tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse de dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.

- Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) : permettre à tout salarié de changer de profession. Pour de formations éligibles au CPF.

- Le dispositif ProA il permet au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.

- L'accompagnement à l'effort de formation : pour les entreprises de moins de 50 salariés

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

#### **Attention :**

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

## **Annexe 2**

### **Le déroulement des épreuves**

**Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.**

#### **I – Tests écrits: (durée 1h30)**

Épreuve 1 : Contrôle de connaissance sous forme de QCM sur l'hippologie, la santé du cheval et la filière équine

Épreuve 2 : Épreuve d'anglais avec traduction et version sur des sujets concernant la filière équine et utilisant du vocabulaire équin

#### **II – Tests pratiques:**

Épreuve 1 : 30min – Soins autour du cheval : préparation et soins du cheval de sport

Épreuve 2 : 30min – Travail à pied : travail à la longe d'un cheval enrêné préalablement détendu : 20min de travail et 10min d'échange avec le jury

Épreuve 3 : 30 min – Travail monté : détente d'un cheval de sport sur le plat : 20min de travail et 10 min d'échange avec le jury

#### **III - L'entretien professionnel et de motivation :**

Face à un jury de professionnels, il est demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet le mode de financement envisagé lors de la formation